

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 V 235 Vœu relatif aux Espaces Publics Numériques (EPN).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la place de plus en plus importante du numérique dans les politiques municipales, à la fois en ce qui concerne les consultations aux habitants, mais aussi dans l'accès aux services publics pour les usagers ;

Considérant le succès des projets de la municipalité s'appuyant en grande partie sur le numérique, comme le budget participatif, la concertation sur la végétalisation des 200 lieux, ou encore la mise en place d'e-petitions ;

Considérant le succès des applications numériques d'information aux habitants (Dans ma rue, Velib', Paris piscines, communication via les réseaux sociaux...) développées par la Ville de Paris ;

Considérant l'existence d'une fracture numérique à la fois générationnelle et sociale qui crée une disparité certaine devant l'accessibilité aux services publics qui se dématérialisent de manière croissante, ainsi qu'aux nouveaux outils de consultation démocratique ;

Considérant les efforts la Ville de Paris à travers la mise en place des espaces publics numériques, structures permettant l'aide à la recherche d'emploi, la formation à Internet, l'utilisation de logiciels d'alphabétisation, d'initiation à la bureautique, d'ateliers images et musiques numériques, et l'apprentissage des logiciels libres ;

Considérant la politique numérique de la Ville de Paris qui s'est tournée vers les publics les plus défavorisés en accompagnant des associations parisiennes (ATNT-18 à titre d'exemple) et en développant au sein du CAS-VP les ateliers d'initiation et libre-service Internet ;

Considérant que la volonté de la Maire de Paris de développer une concertation citoyenne à la fois innovante doit être accompagnée des outils permettant au plus grand nombre de pouvoir y prendre part ;

Considérant que l'accès au numérique pour tous constitue un enjeu de la mandature, et qu'il est aujourd'hui nécessaire d'y impulser une nouvelle dynamique ;

Considérant les préconisations de l'audit des espaces publics numériques réalisé en 2010 par l'Inspection Générale de la Ville ;

Considérant l'amendement budgétaire du Groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants au Conseil de Paris de juillet 2014 abondant le soutien aux structures formant les citoyens à la maîtrise des outils numériques ;

Sur la proposition de MM. Jean-Bernard BROS et Buon Huong TAN et des élus du Groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants,

Emet le vœu que :

- la Ville initie une large concertation afin de faire évoluer le fonctionnement des Espaces Publics Numériques, et plus largement de rationaliser l'offre de formation au numérique à Paris,
- cette concertation s'ouvre au niveau des directions de la Ville de Paris afin de développer une formation au numérique qui se concrétise dans les politiques menées par la Ville et soit utile à tous, adaptée au public formé, innovante dans son approche et à vocation intergénérationnelle,
- les groupes politiques représentés au Conseil de Paris puissent être associés à cette réflexion et puissent ainsi porter des propositions.